

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant le stationnement
devant le 5 Rue JB Betout

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande de Madame PETIT Elisabeth, sollicitant l'autorisation de stationner plusieurs véhicules devant son domicile au 5 rue Jean-Baptiste Betout afin d'emménager dans son logement,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cette période

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion de l'emménagement de Mme Petit dans son logement situé au 5 rue Jean-Baptiste Betout, à BESSINES-SUR-GARTEMPE, le stationnement sera interdit sur environ 15 mètres (côté droit en montant) devant le 5 rue Jean Baptiste Betout du vendredi 15 novembre 2024 à 14h00 jusqu'au lundi 18 novembre 2024 à 10h00.

ARTICLE II : La signalisation sera assurée par Mme PETIT Elisabeth.

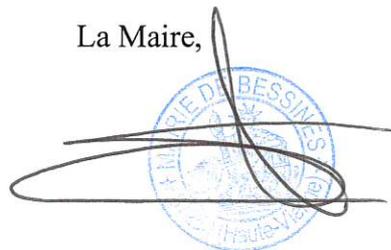
Madame PETIT devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
Madame PETIT Elisabeth

Fait et arrêté à Bessines, le 5 novembre 2024

La Maire,



Andréa BROUILLE